



Motifs de la décision

Arrêté modifiant l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement et l'arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère en charge du développement durable du 09/10/2014 au 30/10/2014 inclus sur le projet d'arrêté susmentionné. 20 contributions ont été déposées sur le site de la consultation :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr>

Les services de la DGPR en charge de l'élaboration du texte ont bien pris note des remarques reçues. Les observations transmises n'ont pas conduit à modifier l'arrêté car celles-ci n'appellent pas de suites à donner, ne concernent pas l'objet de l'arrêté ou ont déjà été prises en compte dans le cadre de la consultation des parties prenantes.